



Pour ne plus subir ! Pour agir ! Je me syndique à la CGT !

**Compte-rendu d'une rencontre à la
demande de la direction avec les syndicats
représentatifs concernant l'élection du
CHSCT et ses conséquences**

<http://cgt-ford.com>

- Vendredi 23 mai 2014



La direction introduit en parlant d'une situation ubuesque, et de voie sans issue. Suite à l'envoi par la CGT du Procès-Verbal de l'élection qui a eu lieu le 13 mai (voir plus bas sur cette page), c'est la CFE/CGC qui aurait demandé à la direction qu'il y ait de nouvelles élections partielles pour pallier à cette situation.

La direction a appelé l'inspection du travail pour savoir quoi faire, celle-ci lui aurait conseillé d'organiser des élections partielles pour combler les sièges vacants. Sauf que nous l'avons aussi interrogé et ce n'est pas exactement ce qu'elle nous a écrit ni ce que nous disent nos juristes. Mais à l'issue de son explication, le DRH fait comme si tout le monde était d'accord, tranquillement.

Et là, la CGT est intervenue pour dire que nous n'étions pas d'accord du tout pour qu'il y ait une élection partielle, en expliquant que ça avait l'air de déranger fortement la direction qu'il n'y ait pas de cadre et maîtrise pour le bon fonctionnement du CHSCT, mais que pour le bon fonctionnement du CHSCT ça ne dérangeait pas la direction qu'on passe de 9 à 6 membres, qu'on passe de 20 à 15 heures de délégation par membres, qu'elle n'a jamais acceptée de donner des heures de fonctionnement pour le Représentant Syndical au CHSCT, etc...

En dehors du CHSCT, ça ne la dérange pas non plus de supprimer un Délégué Syndical par Organisation Syndicale prétextant qu'elle revient à la loi. Nous lui avons enfin précisé qu'elle outrepassait ses droits en organisant de nouvelles élections partielles sans le consentement du collège désignatif (élus CE & DP).

La CFTC est intervenue pour dire que la direction n'avait pas le droit de refaire des élections et qu'en plus, les cadres et maîtrises ayant rayé le nom de leur candidat ils ne voyaient pas pourquoi ils faciliteraient le retour au CHSCT à la CFE/CGC.

La CGT a précisée qu'elle restait ouverte à la discussion si un accord d'entreprise était négocié pour un CHSCT à neuf membres et 20 heures de délégations par membre. Dans ce cas les membres du CHSCT actuel pourraient démissionner pour refaire des élections.

FO n'a pas donné d'avis.